

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Coly-Saint-Amand, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Vincent GEOFFROID, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20
Date de convocation du conseil municipal : 10 décembre 2019

PRÉSENTS :

M. DELPIT, V. GEOFFROID, A. LAJOINIE, B. MARTIAL, JP PACAUD, JC WINTERSDORFF, JM DEMONEIN, JL BREUIL, Y. LAJUGIE, AP MAGNE, N. RENAUDIE, S. ROUSSARIE, V. GAUTHIER, S. BERTHELOT-ROULLAND, J. HAMELIN, C. VILATTE.

EXCUSÉ(E)S : Mme N. RENAUD, E. GUILHERME, MM. V. BARJOT, J. TEYSSIER,

Nombre de présents : 16
Nombre d'excusés : 04

Secrétaire de séance : Mme V. GAUTHIER

ORDRE DU JOUR :

1. Point travaux de l'Abbaye
2. Présentation du projet adressage
3. Urbanisme :
 - Point sur l'enquête du PLUI
 - Information sur la vente d'un immeuble dans le zonage de droit de préemption urbain du bourg de Saint-Amand de Coly
4. Choix des coloris des cloisons amovibles du séchoir à tabac
5. Admission en non-valeurs
6. Ramassage des ordures ménagères
7. Budget participatif
8. Vœux 2020
9. Dossier Antargaz
10. Point SIAS de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme
11. Adhésion au CDAS 2020
12. Adhésion CNP 2020
13. Divers

Approbation du procès-verbal précédent :

Aucune remarque n'étant formulée après sa lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 13/11/2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Travaux de l'abbaye :

Une ferme de la charpente qui n'était pas prévue initialement est à changer impérativement. Ces travaux sont estimés pour un montant de 10940,32€ TTC.

Afin de ne pas augmenter le coût total des travaux, une réduction portera sur des travaux prévus sur les menuiseries intérieures.

2. Véhicule transport scolaire :

Le véhicule Renault Master actuellement utilisé pour le ramassage scolaire ne sera plus utilisé à la rentrée scolaire 2020/2021, âge limité de 10 ans fixé par le Conseil Régional.

Une étude pour un achat est en cours, ainsi que des possibilités d'achat groupé avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, Club sportif de Montignac...

3. Adressage :

Les noms des rues, chemins, routes... pour la commune de Coly-Saint-Amand sont présentés et acceptés par le Conseil Municipal.

4. Urbanisme :

- Point sur l'enquête PLUI :

Le registre de l'enquête a été remis au centre instructeur de Rouffignac.

- Info sur la vente d'un immeuble dans le zonage de droit de préemption urbain du bourg de Saint-Amand de Coly :

L'immeuble actuellement utilisé en tant qu'hôtel est en vente. Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter.

5. Choix des coloris des cloisons amovibles du séchoir à tabac :

Couleurs choisies :

Terre (Réf. 6986) côté salle

Cendre (-Réf. 1955) côté cantine.

6. Admission en non valeurs :

Le Conseil Municipal accepte la mise en non valeurs pour une valeur de 908.34€ comme proposé par la trésorerie de Montignac.

7. Ramassage des ordures ménagères :

Il n'est plus nécessaire que la commune nouvelle ait un seul prestataire.

Janvier 2022 : installation de nouveaux containers.

Janvier 2023 : mise en place de la redevance incitative.

8. Vœux 2020 :

La date des vœux communaux est programmée le vendredi 24 janvier à 19h15.

9. Dossier Antargaz

La proposition d'Antargaz pour la fourniture du gaz au séchoir à tabac d'un montant de 890€ HT est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10. Point SIAS de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme :

Réunion du SIAS en présence du Sous-Préfet en vue de la préparation à la fusion du SIAS du Bugue et de Montignac.

11. Adhésions : CDAS et CNAS :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement des adhésions au CDAS et CNP pour 2020.

12. SDE 24

Le Conseil Municipal accepte la contribution forfaitaire d'un montant de 25€/mois pour la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques.

13. Décision modificative de budget :

022 : dépenses imprévues : -22000€

6411 : rémunération du personnel titulaire : +15000€

6413 : rémunération du personnel non titulaire : +5000€

6451 : cotisation URSSAF : +7500€

6332 : cotisations aux autres organismes sociaux : +5000€

6332 : cotisations versées au FNAL : +2500€

6453 : cotisations aux caisses de retraite : +5000€

14. Emploi :

Le contrat service civique de Louis FLOUR sera signé le 06/01/2020 pour une durée de 7 mois.

15. Modification de statuts du SMDE :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts du SMDE.

16. Communauté de Communes Vallée de l'Homme :

Groupe de travail Paysages du Grand Site Vallée de la Vézère.

La commune propose à la CCVH d'étudier la possibilité d'accompagner les propriétaires du Site des Grands rochers pour sa mise en valeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

 OBSERVATIONS

Signatures du Conseil Municipal


Le Maire,


V. GEOFFROID